

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2024
RÉUNION ORDINAIRE

Le 24 octobre 2024, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués **le 17 octobre 2024**, se sont réunis dans la salle du conseil de la Mairie à **20h30** sous la présidence de **Madame SCALA Anaïs, Maire de la commune**.

PRÉSENTS :

Mmes et Mrs Anaïs SCALA, Muriel METAY, Laurent COSSIAUX, Bernard CAILLER, Florian VIAL, Raphaël SOULIÉ, Laure GAILLARD, Mélanie MARTIN, Lauraine GARNIER, Éric PILADELLI.

ABSENTS :

Mme Lauriane VIAL et Mme Laure METAY.

EXCUSÉS :

Mr Christophe BARGE a donné pouvoir à Mr Bernard CAILLER

Mme Lauraine GARNIER a été nommée secrétaire de séance

Début de séance : 20h36

≈ **Approbation du PV du 12 septembre 2024.**

Le Conseil Municipal, après échange accepte à 10 voix et 1 abstention la proposition.

≈ **Délibération nomination de comptable ASA des plateaux (irrigation).**

Madame le Maire,

PROPOSE l'intégration de gestion comptable par un comptable direct des finances publiques par les Services de Gestion Comptable.

A compter du 1^{er} janvier 2025, l'ASA des Plateaux sera rattaché au SGC de Saint Marcellin sous la nomenclature M57 abrégée et soumise à TVA.

Laurent MAGNIAT, président de l'ASA des Plateaux, demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après échange accepte à l'unanimité des membres présents la proposition.

≈ **Délibération participation de la Commune de Lentiol aux frais de scolarité de l'année 2023-2024.**

Madame le Maire,

RAPPELLE que les élèves de la commune de Lentiol sont scolarisés à Marcollin et que le montant des frais de scolarité dus par la commune de Lentiol atteint la somme de 3998.39€.

PROPOSE aux membres du Conseil Municipal d'accepter le règlement de ces frais par la commune de Lentiol, au titre de l'année scolaire 2023-2024.

Le Conseil Municipal, après échange et délibération,

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents ou représentés, le paiement par la commune de Lentiol des frais de scolarité dus durant l'année scolaire 2023-2024 pour un montant de 3998.39€.

Le Conseil Municipal, après échange accepte à l'unanimité des membres présents la proposition.

≈ **Décision modificative n°2**

Madame le Maire donne la parole à Madame Muriel METAY, Adjointe en charge des finances, qui explique que certains chapitres sont en dépassement de crédits et qu'il est nécessaire d'effectuer certains virements de crédits.

Madame Muriel METAY propose l'opération suivante :

Dépenses	
Article (chap) - opération	Montant
60632(011) : fournitures de petit équipement	-1500€
613(011) : locations	-2000€
615221(011) : bâtiments publics	-2000€
61558(011) : autres biens mobiliers	-1000€
623(011) : publicité, publication...	-1000€
6411(012) : personnel titulaire	7500€
Total dépenses	0€

Le Conseil Municipal, après échange accepte à l'unanimité des membres présents la proposition.

QUESTIONS DIVERSES

- Point CCAS : Le Beaufortois nous a transmis son menu pour le repas du 14 décembre 2024.
- Détails du colis simple et du colis double pour les aînés.
- Proposition de limitation route de Feydel et route de Beaufort à 50 km/h.
- Proposition du café citoyen pour le 11 novembre à la salle du conseil.
- Point école : le PC de la direction va être changé prochainement.
- CME : 6 élèves primaires sont représentés.
- Matinée nettoyage du cimetière le samedi 26 octobre à 9h.
- Stationnements cyclables, nous proposons : l'aire de jeux, la salle des fêtes et le cimetière.
- Vœux du Maire le 25 janvier à 11h.

Fin de séance : 22h27

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024 – 20H30

Le Maire

La secrétaire de séance